Janvier 2015

Bulletin municipal

Vivre à Brie

Brie

Communauté de Communes
Au Pays de la Roche aux Fées

sommaire...

le mot du maire 3

finances communales 4/6

Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal
Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal
Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes 2013
Subventions aux associations 2014

urbanisme 7

Lotissement Coteau Sud 3 -Plan Local d'Urbanisme (PLU)

salle multifonction 8/9

Salle multifonction : l'Abri de l'Ise

tarifs municipaux 10

Tarifs municipaux pour 2015

au conseil muncipal 11/17

Travaux voirie - Répartition du produit des recettes des amendes de police (répartition 2013)
Aquisition de matériel - Assainisement Non Collectif - Assainissement Collectif
Au Conseil Municipal...

la vie du CCAS 18

CCAS

la vie communale 19

Brie de France - Classes 4 - Temps d'activité périscolaire : TAP

la vie des assos 20/29

Liste des associations briennes - Graines d'éveil - Foot - Médiathèque de Brie - Soirée Cabaret
1001 fleurs - Gymnastique Brie - Paroisse Saint-Anne en pays de Janzé - Club de l'Amitié
Secours Catholique - Anciens Combattants UNC-AFN - Amicale des donneurs de sang bénévoles
Comité des fêtes de Brie - Association Briens Briennes 35 - La Chasse de Saint-Hubert
Accueil de Loisirs Sans Hébergement : ALSH

composition du conseil municpal 24/25

Composition du Conseil Municipal - Commissions communales - Délégations

la vie de l'école 30/31

L'école du Sacré-Cœur - APEL - OGEC

sur votre territoire 32/43

Actualité communautaire - SMICTOM - Parlons défense - Le service civique - Tous pour la vie
Syndicat intercommunal des eaux de la Forêt du Theil
Communauté de Commune au Pays de la Roche aux Fées - Office des Sports
Remise des mariannes du civisme -Bourse Initiative Jeunes
Syndicat Intercommunal du bassin Versant de la Seiche - Relais Assistante Maternelle - Le Relais

infos diverses 44/47

Les Brioches de l'Amitié - EHOP - Actualité du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine
Parc éolien citoyen et économiques d'énergie : deux facettes d'une même démarche
Déclarations préalables accordées en 2014 - Permis de construire accordés en 2014
Etat civil 2014 - Vœux 2015 - Calendrier des manifestations 2015

Chères Briennes et chers Briens,

C'est un plaisir pour nous de vous retrouver chaque année par l'intermédiaire de notre parution annuelle « Vivre à Brie », et cela d'autant plus que l'année 2014 aura été particulièrement faste pour notre commune.

L'ouverture de « l'Abri de l'Ise » en juillet a permis enfin de doter notre commune d'un local destiné à l'enfance, d'une cantine scolaire et d'une salle polyvalente. Vous l'attendiez depuis bien longtemps, et on mesure déjà l'importance que pourra avoir cet équipement pour notre communauté Brienne.

Dans la foulée, il a été possible d'étendre l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) aux mercredis et aux petites vacances. Les familles ont donc maintenant sur place un service indispensable quand les parents sont au travail.

Une nouvelle association a aussi pu voir le jour : « Graines d'éveil » qui organise chaque semaine des moments Espace-Jeux pour les Assistantes Maternelles et les enfants dont elles ont la charge, ainsi que pour les familles.

Cette ouverture a permis aussi à la commune de prendre en charge les Temps d'Activité Périscolaires (TAP) qui découlent du passage à la semaine de 4 jours 1/2 pour les écoliers. Ces TAP ont pu démarrer à la rentrée de Septembre les mardis et vendredis soirs de 15 h à 16 h 30 et proposent pour les enfants :

- des activités Culturelles : théâtre, musique, lecture dispensés par le Hang'Art, établissement artistique de la communauté de Communes et par notre Bibliothécaire,
- des activités sportives dispensées par les éducateurs sportifs de l'Office des Sports de la Roche-aux-Fées,
- des animations Loisirs-Jeux encadrées par les animateurs diplômés de l'ALSH.

Par ailleurs les 33 lots du lotissement Communal Coteau Sud ouvert en avril 2013 ont trouvé preneur. Les constructions étant quasiment terminées, les travaux de finition des voies et espaces verts ont pu démarrer en octobre et sont presque terminés en cette fin décembre.

Enfin nous sommes ravis d'accueillir sur la Zone d'Activité du Bois de Teillay l'entreprise Logistic Solutions, dans les locaux d'environ 10.000 m^2 laissés vacants suite au départ de l'entreprise Le Calvez.

Pour la sécurité des piétons dans le bourg deux nouveaux ralentisseurs ont fait leur apparition dans le paysage. Ils vont permettre au Conseil Municipal de réfléchir à d'éventuelles modifications des conditions de circulation dans notre agglomération.

En cette fin d'année riche pour notre commune, je crois que nous avons pu échapper un temps au climat de morosité générale. Nous comprenons les difficultés de certaines familles, souvent liées à l'emploi et nous espérons que l'année 2015 verra un accroissement de l'activité.

En ce qui concerne les affaires communales, on nous annonce des diminutions drastiques des dotations de l'état alors que celui-ci nous demande de financer toujours plus de services car lui-même se désengage, étant en recherches d'économies obligatoires. Pour exemples, on nous demande de prendre en charge les dépenses liées à la modification des rythmes scolaires, l'état nous reporte l'instruction des permis de construire, se désengage de la maîtrise d'œuvre de nos voies communales, nous oblige à revoir nos Plans Locaux d'urbanisme pour satisfaire à la loi Grenelle de 2010 .

La vie des communes risque donc dÐêtre difficile pendant quelque temps puisque pour ne rien arranger le paysage des collectivités qui nous entourent devient particulièrement flou et incertain : quelle région demain ? Y aura-t-il encore un département ? Quelles compétences pour la métropole ? Et pour finir quelles compétences pour nos communes? Toutes ces questions ont besoin de réponses claires et rapides pour que les élus puissent travailler dans la sérénité.

Malgré tout, le financement de « l'Abri de l'Ise » s'étant bien passé, le chantier n'ayant pas révélé de surprise, et le lotissement communal s'étant bien commercialisé, nous pensons pouvoir dégager dès 2015 les moyens de réparer l'église et la mettre en sécurité, avant de faire une pause dans les investissements communaux.

C'est à nous tous maintenant de nous saisir des nouveaux équipements pour faire vivre notre Commune, et je crois que les associations Briennes comme les élus municipaux sauront le faire.

Je remercie tous les membres bénévoles de nos associations, les membres du Conseil Municipal, les membres des Commissions Municipales et l'ensemble du personnel communal pour tout ce travail réalisé au profit de notre collectivité.

Bernard JAMET

Bonne et Heureuse Année à tous !

Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal

Fonctionnement 2013					
Dépenses	€	%	Recettes	€	%
Charges de gestion générale	99.463,23	21,31	Vente produits, prestations	6.662,02	1,12
Charges de personnel	181.903,82	38,98	Impôts et taxes	385.439,32	64,54
Autres charges de gestion courante	137.331,18	29,43	Dotations, Subventions, Participations	146.371,91	24,51
Charges financières	47.431,61	10,16	Autres produits de gestion courante	46.868,57	7,85
Amortissement	570,00	0,12	Atténuation de charges	8.760,66	1,47
			Produits exceptionnels	3.064,58	0,51
			Produits financiers	4,67	0,00
Total	**466.699,84**	**100,00**	**Total**	**597.171,73**	**100,00**
			Résultat de fonctionnement	130.471,89	

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

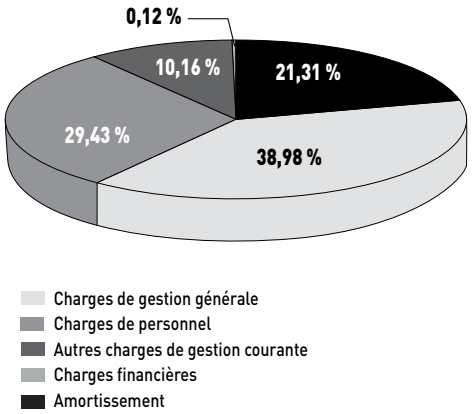

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

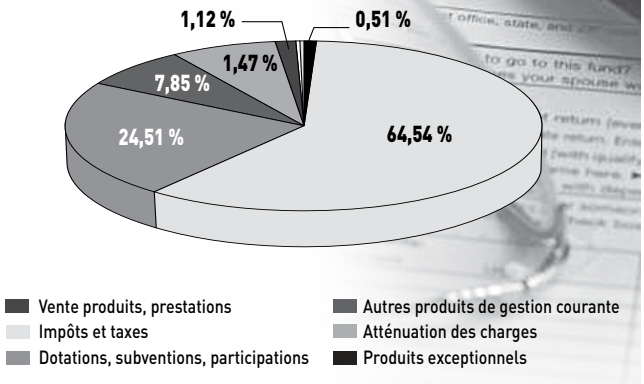

Investissement 2013					
Dépenses	€	%	Recettes	€	%
Déficit d'investissement reporté		0,00	Dotations, Fonds divers et réserves	383.986,51	17,03
Opérations non affectées dont remboursement d'emprunt	75.331,97	3,40	Emprunt et dettes assimilées	62.248,58	2,76
Aménagement du Monument aux Morts	3.300,00	0,15	Subventions	148.565,57	6,59
Opération salle multifonctions	1.234.000,00	55,73	Opérations d'ordre	899.909,41	39,91
Mairie	1.557,76	0,07	Excédent reporté	760.168,34	33,71
Opération d'ordre	899.339,41	40,62			
Opération Cimetière	564,03	0,03			
Total	**2.214.093,17**	**100,00**	**Total**	**2.254.878,41**	**100,00**
Dépenses réelles	2.214.093,17		Résultat d'investissement	40.785,24	
			Résultat du budget général	171.257,13	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

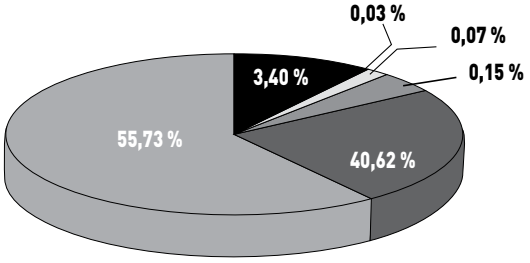

RECETTES D'INVESTISSEMENT

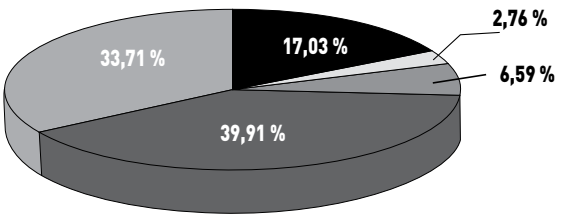

Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal

Dépenses de fonctionnement 2013

Dépenses 2013	€	%	€	€
Charges de gestion générale	99.463,23 €	21,31		
Achat et variation de stock			30.136,34 €	
- électricité				12.604,05 €
- fournitures administratives				3.164,53 €
- fournitures scolaires				3.047,00 €
Services extérieurs			47 590,70 €	
- entretien voies et réseaux				24.619,32 €
- entretien bâtiment				4.504,04 €
- entretien terrain				3.956,59 €
- assurance bâtiment et matériel				5.935,57 €
Autres services extérieurs dont :			16.001,19 €	
- fêtes et cérémonies				2.235,79 €
- publication bulletin municipal				3.076,25 €
- frais d'affranchissement				2.674,50 €
- frais télécommunication				3.556,28 €
Impôts : taxes foncières			5.735,00 €	
Charges de personnel	181.903,82 €	38,98		
Autres charges de gestion courante	137.331,18 €	29,43		
- service incendie				13.178,00 €
- participation fonctionnement école publique				16.798,44 €
- subvention aux associations				13.208,07 €
- convention école privée				53.927,50 €
- indemnité de fonction				29.229,89 €
Charges financières (intêret des emprunts)	47 431,61 €	10,16		
Amortissement	570,00 €	0,12		
Total	466 699,84 €	100,00		

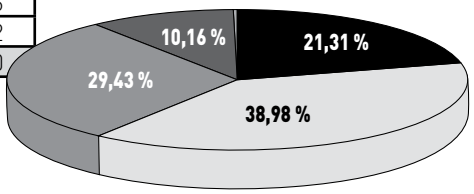

Recettes de fonctionnement 2013

Recettes 2013	€	%	€
Vente produits, prestations	6.662,02 €	1,12	
Impôts et taxes	385.439,32 €	64,54	
- contributions directes			228.234,00 €
- attribution de compensation (CCPRF)			66.026,28 €
- dotation solidarité communautaire(CCPRF)			40.649,04 €
- taxe additionnelle et droit de mutation			19.439,00 €
FNGIR (Fond Nationel Garantie des Ressources)			31.091,00 €
Dotations, Subventions, Participations	146.371,91 €	24,51	
- dont dotation forfaitaire			81.658,00 €
Autres produits de gestion courante	46.868,57 €	7,85	
- dont locations maisons + salle polyvalente			46.868,57 €
Atténuation de charges	8.760,66 €	1,47	
Produits exceptionnels	3.069,25 €	0,51	
Total	597.171,73 €	100,00	

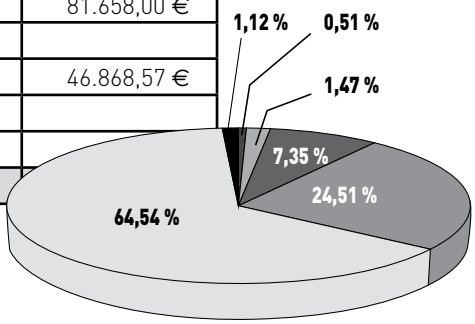

Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes 2013

Budget principal

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012	Part affectée à l'investissement exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture de 2013
Investissement	760.168,34 €		- 719.383,10 €	40.785,25 €
Fonctionnement	374.853,87 €	374.853,87 €	130.471,89 €	130.471,89 €
TOTAL	1.135.022,21 €	374.853,87 €	- 588.911,21 €	171.257,13 €
	A	B	C	A - B + C

Assainissement

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012	Part affectée à l'investissement exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture de 2013
Investissement	- 6.312,66 €		- 1.847,77 €	- 8.160,43 €
Fonctionnement	- 18.124,01 €		23.040,20 €	4.916,19 €
TOTAL	- 24.436,67 €		21.192,43 €	- 3.244,24 €

Coteau Sud 3

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012	Part affectée à l'investissement exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture de 2013
Investissement	- 56.736,00 €		- 175.560,81 €	- 232.296,81 €
Fonctionnement	0,21 €		107,89 €	108,10 €
TOTAL	- 56.735,79 €		- 175.452,92 €	- 232.188,71 €
			Résultat cumulé	- 64.175,82 €

Le résultat cumulé est négatif fin 2013 du fait qu'une partie les lots du lotissement était réglée.

Subventions aux associations 2014

- Délibération n° 1 du 26 mai 2014 :

ASSOCIATION	Vote 2014
APEL de Brie	600,00 €
Ecole Privée : subvention pédagogique	1.300,00 €
Ecole Privée aide exceptionnelle pour personnel suppl. cantine	2.400,00 €
Briens-Briennes 35	330,00 €
Comité des fêtes	726,75 €
Comité des fêtes (diverses locations)	400,00 €
Accueil de Loisirs (Familles Rurales)	5.600,00 €
Chasse Saint-Hubert	589,10 €
Etoile Sportive de Brie Foot	774,60 €
U.N.C. Brie	194,80 €
Club de l'Amitié	628,05 €
Forme et loisirs Gym Brie	319,95 €
Musique Sainte-Cécile Janzé	118,50 €
Donneurs de sang Janzé et environs	30,00 €
Association cycliste du pays de la Roche aux Fées	33,00 €
A.D.L.C Zénith F.M.	142,30 €
Alcool Assistance La Croix d'Or	100,00 €
Handicap Service 35	100,00 €
TOTAL	**14.387,05 €**

Dans le cadre de la fête de la Saint Jean organisée par le Comité des Fêtes, la commune a pris en charge les dépenses liées à la sécurité de cette manifestation.

Attention : La mairie n'enverra pas de courrier aux associations pour leur demande de subvention. Toute demande non parvenue au 28 février 2015 ne sera pas prise en compte.

Lotissement Coteau Sud 3

Nous rappelons que ce lotissement Coteau Sud 3 comprenant 33 lots libres plus un destiné au logement social avait vu sa première phase de travaux terminée en début 2013.

Les premiers acquéreurs avaient pu rentrer sur leur terrain en avril 2013 (et rester dans leur construction neuve, en décembre 2013).

La Commercialisation a très bien avancé car sur les 33 lots, 31 sont vendus et construits, 2 seulement restent au niveau du compromis de vente.

Les constructions ayant bien avancé, nous avons pu engager la phase de signalisation des travaux en octobre 2014. Actuellement on pose les bordures granits (trottoirs), l'éclairage public, les conteneurs enterrés pour le ramassage des ordures ménagères et on prépare les espaces verts.

La pose de l'enrobé qui signera la fin des travaux lourds est pour le mois de janvier (suivant les conditions climatiques). Les plantations suivront.

Au total, un bilan positif pour la commune grâce à cette commercialisation facile et nous espérons la satisfaction des nouveaux arrivants.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Sur chaque commune qui en est dotée, le PLU fixe les règles d'urbanisme auxquelles doivent répondre les nouvelles habitations ainsi que les transformations ou extensions de toutes les habitations existantes, suivant le secteur de la commune où elles sont situées.

La loi Grenelle2

Diminuer la production des gaz à effets de serre, réduire la consommation d'espaces naturels, et notamment d'espaces agricoles, favoriser les circulations douces : tels étaient les principaux engagements de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 ». Ce texte modifie le contenu et les modalités d'élaboration des deux grands documents d'urbanisme : les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les schémas de cohérence territoriale (Scot) qui sont généralement dictés par les pays (pour nous, le pays de Vitré).

Afin que tous les territoires puissent se mettre en conformité avec ce texte, le législateur reporte au 1er janvier 2017 (soit un an plus tard que prévu) l'échéance à laquelle les documents d'urbanisme devront être compatibles avec les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Le PLU de la commune de BRIE

Il a été approuvé le 22 janvier 2007 et a déjà subi quelques modifications. Pour autant, il était encore utilisable en l'état. Toutefois, l'obligation de le mettre en conformité avant le 1er janvier 2017 avec le grenelle de l'environnement et des modifications survenues autour du bourg en ce qui concerne l'utilisation de l'espace agricole nous conduisent à le mettre en révision.

Un cabinet d'études est d'ailleurs en cours de recrutement pour ce faire. Il est à noter que c'est là une dépense importante qui nous est imposée par le législateur.

Vigilance

Vu les objectifs de la loi Grenelle 2, nous sommes déjà certains qu'on nous demandera une densité des constructions accrue, et nous devrons utiliser prioritairement les espaces vides du bourg.

On sait aussi que les volets agricoles (loi de modernisation de l'agriculture) et environnemental réduiront probablement de façon considérable les possibilités de construction et d'extension des habitations en campagne.

On ne peut que conseiller la vigilance aux propriétaires : il est des projets qu'il vaut mieux ne pas remettre à trop loin dans le temps. Pour toute question l'équipe municipale se tient à votre disposition.

Bernard JAMET

Salle multifonction : l'Abri de l'Ise

Enveloppe financière - Coût de la salle

La salle l'Abri de l'Ise a été ouverte le lundi 7 juillet. Voici le bilan financier :

	NOVEMBRE 2014 HORS REVISIONS	
1.FONCIER	**HT**	**TTC**
Acquisition	211.634,24	**211.634,24**
Branchement Eau	2.385,86	**2.853,49**
Branchement EDF	7.579,80	**7.967,76**
Sondages	2.700,00	**3.229,20**
Géomètre	540,00	**645,84**
Constat d'huissier	470,61	**562,85**
S/TOTAL	**225.310,51**	**226.893,38**

2.TRAVAUX		**HT**	**TTC**	**REVISION TTC**
Lot 1	Maçonnerie : Entreprise CHANSSON	439.336,32	525.515,35	4.019,17
Lot 2	Charpente bois : Entreprise MARTIN	66.039,75	79.146,21	888,12
Lot 3	Charpente lamellé : Entreprise EMG	20.000,00	23.924,00	240,00
Lot 4	Couverture zinc+option : Entreprise MOQUET	56.349,42	67.397,75	- 347,99
Lot 5	Etanchéité : Entreprise DUVAL Echanchéité	81.873,90	97.801,18	901,59
Lot 6	Menuiseries ext : Entreprise SER AL FER	143.850,71	172.368,28	- 2.477,14
Lot 7	Menuiseries int : Entreprise PELÉ	143.207,07	171.648,40	935,57
Lot 8	Cloisons sèches : Entreprise GADBY	74.780,00	89.535,40	360,94
Lot 9	Electricité : Entreprise BERNARD	78.983,19	94.716,77	- 274,62
Lot 10	Plomberie : Entreprise DALLEMAGNE	36.876,50	44.219,65	362,06
Lot 11	Chauffage PAC : Entreprise CSA	173.042,31	207.367,71	2.211,63
Lot 12	Sols : Entreprise MARIOTTE	114.142,75	136.851,30	3.386,99
Lot 13	Faux-plafonds : Entreprise MORAND BERRE	31.931,50	38.341,30	206,41
Lot 14	Peinture : Entreprise RENGARD Décoration	33.057,25	39.668,70	
Lot 15	Equipement de cuisine : Entreprise SBCP	65.415,12	78.498,39	477,73
Lot 16	VRD : Entreprise Pigeon TP	205.313,02	246.057,59	1.844,67
Lot 17	Extincteurs : Entreprise EUROFEU	1.241,00	1.489,20	
	S/TOTAL	**1.765.439,81**	**2.114.547,18**	**12.735,13**
	Imprévus	-	-	
	S/TOTAL	**1.765.439,81**	**2.114.547,18**	
	Coût par M2 SU	**2.401,96**	**2.876,93**	

3.HONORAIRES	**HT**	**TTC**
AMO DDE	4.484,94	5.363,99
Architecte	126.899,28	151.942,45
BET Structure - BET Fluides	14.050,00	16.812,29
BET Cuisine	4.700,00	5.633,56
Assurance DO	25.748,45	28.116,35
Contrôle technique	6.019,50	7.213,70
Mission SPS	3.360,00	4.022,35
Test étanchéité à l'air	3.450,00	4.131,40
Etude amiante	762,05	911,41
Etude parasites	240,00	287,04
Diagnostic technique	2.250,00	2.691,00
Etude plomb	285,95	342,00
Etudes complément.	428,09	512,00
S/TOTAL :	**192.678,26**	**227.979,54**

4.FRAIS DIVERS	**HT**	**TTC**
Publicité	12.173,10	14.559,03
Reprographie	1.260,80	1.507,92
Autre		
S/TOTAL :	**13.433,90**	**16.066,95**

4.REVISIONS	HT	TTC
Révisions travaux	10.648,10	12.735,13
S/TOTAL :	**10.648,10**	**12.735,13**
PRV TOTAL :	**2.207.511,00**	**2.598.222,00**
Rémunération mandataire	49.980,00	59.776,08
Révisions hono mandat	1.476,97	1.772,36
S/TOTAL :	**51.456,97**	**61.548,44**
PRV TOTAL :	**2.258.968,00**	**2.659.770,00**
Coût par M2 SU	3.003,42 €	3.535,00 €
Coût par M2 SHON	2.584,91 €	3.042,41 €

Enveloppe financière - Les subventions

Espace SM°	Organisme Montant subventionnable taux	Montant des travaux déclaré HT	Montant sollicité	Montant attribué	Montant perçu	Solde à solliciter
Enfance	CAF 35 30 %	596.172,97 €	178.851,89 €	85.209,00 €	23.924,85 €	61.284,15 €
	Pays de Vitré Montant min. pouvant être obtenu 24.000 €	596.172,97 €	24.000,00 € max montant revu 12/2012 : 44.326,80 €	44.327,00 €	6.225,72 € 13.533,34 €	24.567,94 €
	CCPRF 30 % du montant plafond de la dépense subventionnable (150.000 € HT) soit 45.000 €	596.172,97 €	montant maxi : 45.000,00 €	45.000,00 €		45.000,00 €
	Département Contrat de Territoire	564.474,57 €	84 671,18 €	89.426,00 €	60.444,73 €	28.981,27 €
Salle Multifonction	CG 35 - FST plafond : 1.000 € HT/m² max: 110.000 €		110.000,00 € montant maxi : 75.258,00 €	75.258,00 € lettre de notif° du 20/11/2012	31.695,00 €	43.563,00 €
	Région - Eco-Faur² 25 % du montant HT des trvx plafonné à 100.000 €	1.097.663,00 €	montant maxi : 100.000,00 €	0,00 €		
	CCPRF 30 % du montant plafond de la dépense subventionnable	1.176.484,01 €	montant maxi: 90 000,00 €	90.000,00 €		90.000,00 €
CANTINE	Etat - Préfecture DETR 600.000 € HT maxi 40 %	671.277,33 €	240.000,00 €	240.000,00 €	72.000,00 €	168.000,00 €
TOTAL			**787.851,89 €**	**669.220,00 €**	**207.823,64 €**	**461.396,36 €**

En 2015, nous recevrons le montant des subvensions soit 461.396,36 €.

Enveloppe financière - Les emprunts

ORGANISME	MONTANT ACCORDE	SOLLICITATION	Date de réalisation	RESTE A PERCEVOIR
CDC (Caisse des Dépôts)	800.000,00 €	800.000,00 €	le 2/07/2012 : 799.760,00 € le 12/11/2012 : 240,00 €	
MSA (Mutualité Sociale Agricole)	100.000,00 €	20.000 €	le 5/7/2013	80.000,00 €
CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail)	140.193,00 €	42.057,90 €	le 31/12/2013	98.135,10 €
TOTAL des emprunts	**1.040.193,00 €**			

En 2015, nous recevrons le montant de 178.135,10 €, le reste des emprunts à percevoir.

Tarifs municipaux pour 2015

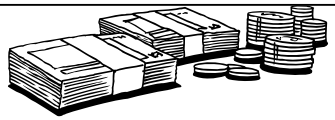

Tarifs à compter du 1er janvier 2015	
Photocopie A4 (1)	0,15 €
Photocopie A3 (1)	0,30 €
Photocopie A4 recto/verso (1)	0,30 €
Photocopie A3 recto/verso (1)	0,60 €
Photocopie couleur A4 (1)	0,45 €
Photocopie couleur A3 (1)	0,90 €
Photocopie couleur A4 recto/verso (1)	0,90 €
Photocopie couleur A3 recto/verso (1)	1,80 €
Concession cimetière 15 ans	74,30 €
Concession cimetière 30 ans	151,80 €
Concession cimetière 50 ans	249,40 €
Exhumation de corps	33,25 €
Cavurne concession 15 ans	288,70 €
Ouverture cavurne	33,25 €
Dépôt urne	33,25 €
Plaque de granit pour cavurne	152,80 €
Concession columbarium 15 ans	566,70 €
Location salle polyvalente 1 jour	115,50 €
Location salle polyvalente 2 jours	171,30 €
Location salle polyvalente 3 jours	225,90 €
Location salle polyvalente réveillon	171,30 €
Location salle polyvalente vin d'honneur	31,50 €
Chauffage (par jour de location du 15/10 au 15/04)	12,60 €
Caution location salle polyvalente	369,90 €
Location de chaises, de 1 à 20	12,60 €
Location de chaises, de 21 à 40	17,90 €
Tables sur tréteaux (l'unité)	3,15 €
Associations	Gratuit
Taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif	670,00 €
Capture animal errant depuis oct. 2006	63,65 €
Occupation du chenil	24,40 €
Frais journée de garde	16,60 € / jour
Coût horaire de la main d'œuvre des employés communaux (2)	33,25 €

(1) Gratuit pour les demandeurs d'emploi (dossiers de recherche d'emploi) et associations avec comptabilisation.
(2) Ce coût est applicable aux particuliers qui sont dans l'obligation de recourir aux services de l'employé communal.

Tarifs salle l'Abri de l'Ise											
	Salle de 280 m²			Salle de 200 m²			Salle de 80 m²	Cuisine			
Objet location	**EXT.**	**Briens**	**Assos**	**EXT.**	**Briens**	**Assos**	**Briens et Assos**	**EXT.**	**Briens**	**Assos**	**Chauffage**
Vin d'honneur	300 €	198 €	99 €	200 €	132 €	66 €	-	50 €	33 €	25 €	80 €
Journée un repas	550 €	363 €	182 €	400 €	264 €	132 €	200 €	100 €	66 €	50 €	100 €
Journée deux repas	700 €	462 €	231 €	500 €	330 €	165 €	250 €	160 €	106 €	80 €	130 €
Week-end deux jours	1.000 €	660 €	330 €	750 €	495 €	248 €	375 €	200 €	132 €	100 €	200 €
Spectacle - Animation Concours de cartes	200 €	132 €	66 €	150 €	99 €	50 €	-	50 €	33 €	25 €	100 €
Nuit Saint-Sylvestre	1.000 €	660 €	330 €	750 €	495 €	248 €	-	160 €	106 €	80 €	150 €
Bal matinée - dimanche				400 €	264 €	132 €					100 €
Bal matinée - semaine				300 €	198 €	99 €					100 €
Bal soirée				500 €	330 €	165 €					100 €

Caution dégâts : 500 €. Caution propreté : 250 €. Désistement : 30 % du prix contractuel.

Tarifs location vaisselle
1,00 € par couvert complet pour les extérieurs.
0,50 € par couvert complet pour les Briens.
Gratuit pour les associations.
Remplacement en cas de casse : prix d'achat.

Travaux voirie

La commission des chemins s'est réunie le jeudi 30 janvier 2014 pour évaluer l'état des routes et des fossés.

Voirie et fossés

Entretien de la voirie

Comme chaque année, les 28 km de voirie communale ont été entretenus. Quinze tonnes de goudron ont été utilisées afin de permettre une bonne pérennité des chaussées. Les employés communaux interviennent afin de refermer les fissures et les nids de poules employant ainsi 1,5 tonne d'enrobé à froid pour un montant de 150,00 €.

Le broyage des accotements est réalisé deux fois par an par les agents du service technique, Eric et David. Il permet de garantir la sécurité sur les voies étroites et dans les virages. Le broyage des talus et fossés a été réalisé début août par l'entreprise Flasquin de Saulnières pour un montant de 2.520,00 €. Ces travaux se font tardivement pour protéger la faune et la flore.

Le PATA (Point à Temps Automatiques)

Dans le cadre de l'entretien de sa voirie, la commune réalise chaque année des travaux de "point-à-temps automatique". Il s'agit d'une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule.

La réalisation de ces travaux pour 2014 a été confiée par le Parc Départemental du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 15.444 € TTC.

Curage des fossés des voies communales

Le curage a eu lieu au printemps et à l'automne. Le curage des fossés sur une longueur de 3 km a été réalisé en 2 jours, soit 16 h de travail, pour un total de 1.100 € TTC.

La commission remercie vivement les riverains de leur aide lors du dépôt de terre sur leurs champs et surtout pour le transport ainsi que pour leur temps passé. Une traversée de route (buses) a été effectuée au Champ fleuri.

Ralentisseur

Au cours de l'année 2014, deux ralentisseurs ont été réalisés dans le bourg (rue du stade et rue d'Anjou). L'entreprise PIGEON a été retenue pour l'exécution de ces travaux pour un coût total de 21.602,40 € TTC.

Travaux d'amélioration de la voirie

Bâtiments communaux

Travaux d'aménagement de la salle de l'Abri de l'Ise

Les agents techniques communaux sont mobilisés dans le cadre de la maintenance et la mise en service de la salle multifonction «L'Abri de l'Ise».

Entretien des 3 logements situés au presbytère

Rénovation totale (peinture et sol) du logement situé au rez-de-chaussée. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Niel pour un coût de 5.991,00 € TTC.

Rénovation par le service technique communal de l'appartement du 2e étage. Les travaux ont consisté au changement de la moquette par un revêtement sol.

Rénovation de l'appartement du 1er étage avec une remise en état et un changement de la moquette par du parquet. Ces travaux ont été réalisés par les services techniques communaux.

Changements porte entrée logement communal

Courant décembre a été programmé le changement des 4 portes pour un montant de 7.580,98 € par l'entreprise SAVOURÉ de Martigné-Ferchaud.

Divers

Lagunes

Il a été procédé au nettoyage annuel des pièges à boues (lingettes, résidus, débris) pour 9 m^3. Pour rappel, il est interdit de jeter les lingettes... dans les toilettes.

Terrain de sports

Le service technique a procédé au raccordement en eaux usées des bâtiments du terrain de foot pour un coût de 1.916,00 €.

Aménagement croisement la Landelle

Répartition du produit des recettes des amendes de police - Répartition 2013

Le 27 mai 2014, la commission permanente du conseil général a arrêté la liste des communes bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant.
La commune de Brie a été retenue pour la réalisation des travaux d'aménagements de sécurité rue du Stade et rue d'Anjou (ralentisseurs), pour lesquels une somme de 5.350 € a été attribuée.

Rappel :

La Commune a déjà programmé en 2012 et 2013 deux plateaux ralentisseurs qui sont déjà réalisés, et qui donnent entière satisfaction.
Pour finir le «bouclage» complet du bourg, il restait à réaliser deux plateaux ralentisseurs dans deux secteurs particulièrement sensibles :

- Le secteur de l'école, du stade et des équipements que sont le centre de loisirs, la cantine scolaire, et une salle multifonction ;
- Le secteur de la zone de loisirs, particulièrement fréquenté en période estivale et de baignade.

Ces deux derniers plateaux permettent de réduire la vitesse à 30 km/h en cœur de bourg. Une refonte du plan de circulation et des modalités de priorité a également été rendue possible comme mesures complémentaires.
L'entreprise PIGEON TP a réalisé les travaux pour un montant de 21.602,40 €.

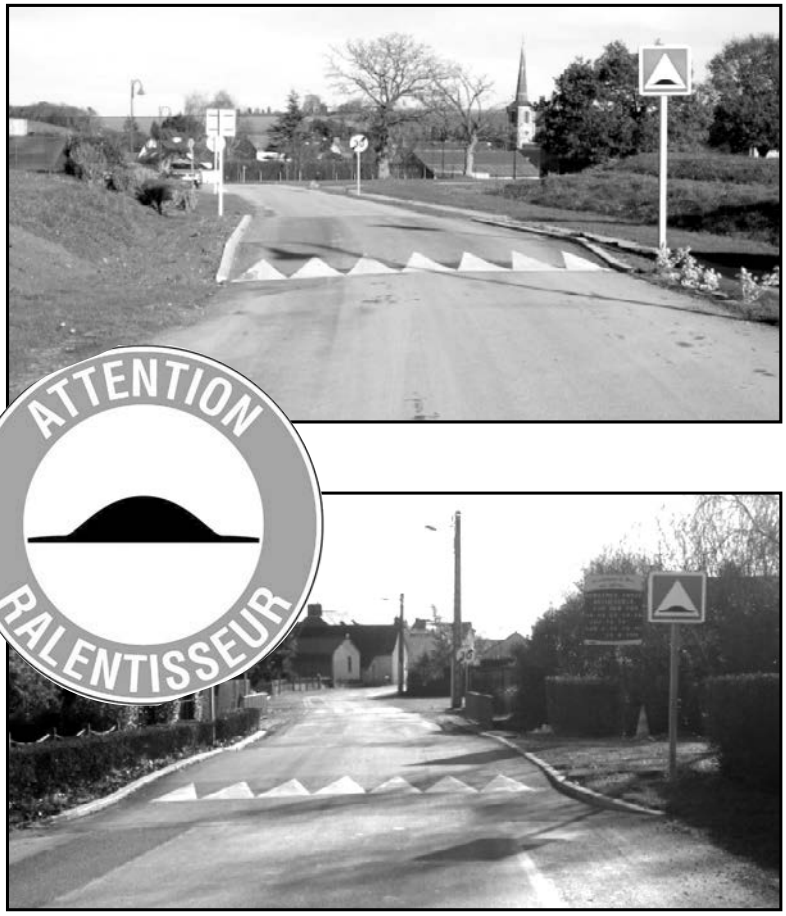

Acquisition de matériel

SALLE MULTIFONCTION :	
Mobilier cantine + salle (tables et chaises)	27.723,29 €
Mobilier espace enfance	4.525,02 €
Machine à laver	479,00 €
Signalétique intérieure	341.64 €
Auto-laveuse + accessoires	4.114,00 €
Matériel de ménage	1.221,38 €
Casiers à verres	680,00 €
Vaisselle	2.865,18 €
TOTAL	**44.814,69 €**
MAIRIE :	
Imprimante	169,00 €
Ordinateur	1.657,86 €
2 Armoires à clés	218,16 €
Logiciel de Comptabilité E-Magnus (dématérialisation)	3.348,58 €
TOTAL	**5.393,60 €**
TAPS :	
10 Tapis de sport + Raquettes et balles de Ping-Pong	1.169,40 €
Logiciel TAPS + tablette	2.494,80 €
TOTAL	**3.664,20 €**
TOTAUX	**53.872,49 € (T.T.C.)**

Assainissement Non Collectif

Rapport annuel 2013 du SPANC

Caractérisation technique du service :

- Le SPANC a contrôlé les **3.872 installations** situées sur les 18 communes du territoire depuis 2006, soit 3.212 contrôles de bon fonctionnement et 660 contrôles de travaux neufs (sans doublon).
- L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 100/100 pour les compétences obligatoires (contrôle de bon fonctionnement, contrôle de conception, contrôle de l'exécution des travaux, délimitation des zonages et application d'un règlement de service).
- L'indice de mise en œuvre des compétences facultatives est de 00/40 (entretien, traitement des matières de vidange, réhabilitation des installations).

Tarification de l'assainissement et recettes du service :

Par délibération du 18 décembre 2012, les tarifs ont été fixés comme suit pour l'année 2013 :

Contrôle des installations neuves/réhabilitées → Contrôle de conception → Contrôle de réalisation des travaux	153 € TTC 39 € TTC 114 € TTC
Contrôle périodique de fonctionnement des installations existantes	75 € TTC
Instruction des demandes de certificat d'urbanisme	32 € TTC
Visite supplémentaire	70 € TTC
Absence au rendez-vous	24 € TTC

Les recettes d'exploitation du service pour 2013 provenant des prestations de contrôle ont été de **25.519 € TTC** (dont solde 4e trimestre 2012 : 3.609 €).
La subvention pour le contrôle des installations neuves de l'Agence de l'Eau vient en supplément pour un montant de **3.781,20 €**.
Les dépenses totales d'exploitation ont été de **29.999,49 €** pour 2013.
Aucun investissement n'a été réalisé en 2012.

Indicateurs de performance :

Taux de conformité des installations : Sur les 3.212 installations qui ont été contrôlées lors du contrôle de bon fonctionnement depuis le 1er janvier 2006, 1.129 installations contrôlées ont été jugées conformes. Le taux de conformité est de 35 %. En ajoutant les 660 installations neuves, le taux de conformité passe **à 46 % d'installations conformes.**

Contrôle de bon fonctionnement :

Sur la commune de BRIE, ce sont **124 installations** qui ont été contrôlées.
Chaque installation contrôlée a fait l'objet d'un avis :
Le bilan de la commune de BRIE est de :
- **65** avis favorables,
- **28** avis favorables sous réserve,
- **31** avis défavorables.

Il a été réalisé 4 contrôles de bon fonctionnement pour des transactions immobilières.

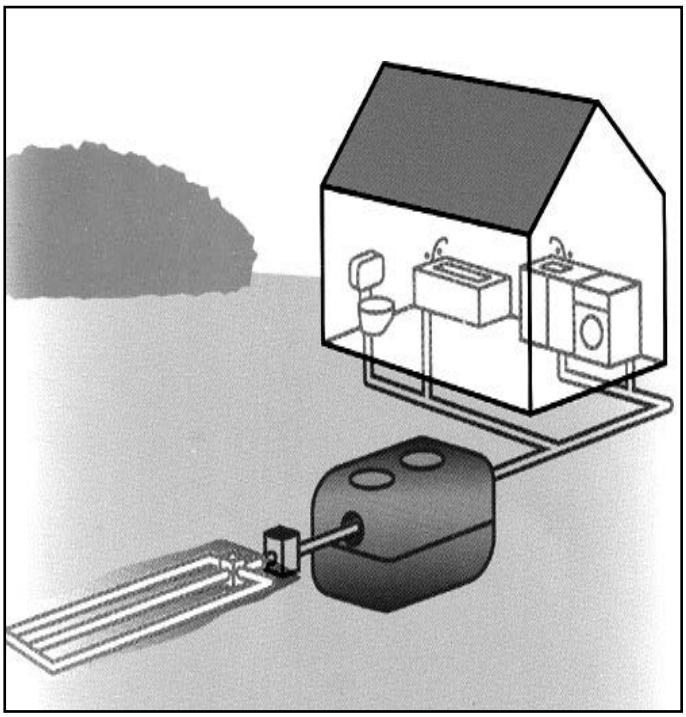

Assainissement Collectif

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2015 :

Part fixe	Abonnement Diam 15 mm	**56,00 €**
Part proportionnelle	Le m³	**1,57 €**

Participation au financement de l'assainissement collectif PAC) :

	Tarif au 1/01/2014	Tarif au 1/01/2015
PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC) Pour constructions nouvelles et existantes :	**666,00 €**	**670,00 €**

Au Conseil Muncipal...

Compte rendu du conseil municipal du 07/04/2014 :

1- Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire (article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 2.500,00 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il autorise également M. le Maire de décider de la conclusion du louage de choses (logements et autres bâtiments communaux) dans les conditions fixées par la loi, de prononcer la délivrance des concessions dans le cimetière, de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 500 € ainsi que d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

2- Indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et éventuellement de certains conseillers municipaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les montants des indemnités de fonctions tels qu'ils sont proposés et précise que les indemnités de fonctions seront versées à compter de la date d'installation du nouveau Conseil Municipal, soit le 29 mars 2014.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26/05/2014 :

1- Finances : décision modificative n° 1 du budget Coteau Sud 3 (608/022)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la décision modificative n° 1 du Budget Coteau Sud 3 proposée.

2- Finances : décision modificative n°1 du budget Assainissement (022)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la décision modificative n° 1 du Budget Assainissement proposée.

3- Finances : décision modificative n°1 du budget Commune (opération n°26)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la décision modificative n° 1 du Budget Commune proposée.

4- Réforme des Rythmes scolaires :
résultats de l'enquête et orientations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à lancer le dossier d'ouverture du CLSH les mercredis après-midi et les petites vacances scolaires (Toussaint, Pâques, Printemps). Concernant les TAPS (Temps d'Activité Périscolaire), le Conseil Municipal, préalablement à toute mise en place, souhaite une participation financière des familles pour l'organisation de ce nouveau service qui n'est pas obligatoire pour la commune.

5- Concours du Receveur Municipal
et Attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983. Le Conseil Municipal accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, et précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à M^{me} RAVARD Christelle, Receveur municipal.

6- Salle Multifonction
Fixation des tarifs de la salle multifonction

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les tarifs présentés et décide de mettre à disposition gratuite 2 fois par an la salle aux associations de Brie, 1 fois pour l'organisation des classes pour l'organisation de manifestation le week-end. La réservation devra être faite 1 an minimum avant la date choisie. Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gratuite la salle à la Communauté de Communes du Pays de la Roche aux Fées ainsi qu'aux associations et syndicats partenaires de la commune pour toute location demandée. De plus, le chauffage sera obligatoire du 15 octobre au 31 mars. Pour les autres périodes, le chauffage sera mis sur demande.

7- Salle Multifonction
Fixation des modalités et conditions d'utilisation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les documents relatifs à l'utilisation de la salle à savoir le règlement de la salle et le contrat de location et autorise M. le Maire à signer les contrats de location de la salle et tout document se rapportant aux locations.

8- Salle Multifonction - Nom de la salle

Après en avoir voté à bulletins secrets, le Conseil Municipal décide d'attribuer le nom «L'Abri de l'Ise» pour la salle multifonction.

9- Salle Multifonction - Avenants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la SADIV, mandataire du Maître d'Ouvrage à signer l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°11 Plomberies Sanitaires Entreprise DALLEMAGNE et tout document se référant à cette affaire et à notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée, à signer l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°13 Revêtements des sols SARL MARIOTTE et tout document se référant à cette affaire, à notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée, à signer l'avenant n°4 au marché de travaux du lot n°8 Menuiseries Intérieures SAS PELE et tout document se référant à cette affaire et à notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée.

10- Ecole privée sous contrat
désignation d'un représentant communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne M. Jean-Jacques FOUCHER comme représentant communal pour siéger aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget des classes de l'école privée de Brie, sous contrat d'association.

11- Commission Communale des Impôts directs : proposition de membre
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la liste proposée et autorise M. le Maire à la transmettre au Directeur des Services Fiscaux pour constitution définitive de la Commission Communale des Impôts Directs.

12- Salle Multifonction/Espace Enfance : examen du devis de l'UGAP pour le mobilier
Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis de l'UGAP concernant le mobilier de la cantine et de l'espace multifonction pour un montant de 23.102,74 € HT soit 27.723,29 € TTC et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant et tout document se rapportant à cette affaire

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10/06/2014 :

1- Salle Multifonction : Travaux
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la SADIV, mandataire du Maître d'Ouvrage à signer l'avenant n°1 au marché Faux Plafonds (lot n°14) Entreprise MORAND-BERRE et tout document se référant à cette affaire et à notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée ; à signer l'avenant n°3 au marché Plomberies Sanitaires (lot n°11) Entreprise DALLEMAGNE et tout document se référant à cette affaire ; à notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée ; à signer l'avenant n°5 au marché Menuiseries intérieures (lot n°8) Entreprise PELE et tout document se référant à cette affaire à notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée ; à signer l'avenant n°2 au marché Électricité (lot n°10) Entreprise BERNARD ELECTRICITE et tout document se référant à cette affaire ; à notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée à signer l'avenant n°1 au marché Terrassement – VRD - Espaces verts (lot n°1) Entreprise PIGEON et tout document se référant à cette affaire; à notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée.

2- ZAC : lancement des études
Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'engager les études générales d'urbanisme sur une surface d'environ 27 ha à l'ouest de l'agglomération, de s'engager dans une procédure de création d'une zone d'aménagement concerté sur environ 11 hectares des zones définies ci-dessus, d'autoriser, pour ce faire, M. le Maire à procéder à la consultation de bureaux d'études, dans le cadre d'une procédure adaptée (articles 28 du code des marchés publics), pour la mise en œuvre des études préalables à la création de cette ZAC, d'indiquer que le cahier des charges se décomposera selon les dispositions ainsi présentées.

3- Rétrocession à la commune des espaces verts du lotissement Le Petit Jardin du Raize
Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la rétrocession à la commune à titre gratuit de la parcelle AA n° 236, autorise M. le Maire à signer l'acte de rétrocession à titre gratuit des parties communes du lotissement privé à la commune de BRIE, que les frais de notaire et les annexes seront à la charge de la commune et que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal à l'article 2111.

4- Réforme des rythmes scolaires et organisation des activités périscolaires
Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à poursuivre la démarche de l'application des rythmes scolaires avec 2 impératifs :
Le coût de 1,80 € par activité à la charge des parents.
L'organisation d'une réunion publique dans les plus brefs délais.

5- CSLH : Examen de la convention tripartite 2014-2017
Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention tripartite pour la gestion de l'accueil de loisirs sur BRIE pour la période 2014/2014 ainsi que tout documement se rapportant à cette affaire.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28/07/2014 :

DIA concernant un terrain situé 9 allée des Ifs cadastré AA 178 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas faire valoir son Droit de Préemption Urbain sur la parcelle référencée section AA 178, située 9 allée des Ifs à Brie.

DIA concernant un terrain situé 11 rue de Bretagne cadastré AA 116 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas faire valoir son Droit de Préemption Urbain sur la parcelle référencée section AA 116, située 11, rue de Bretagne à Brie.

DIA concernant un terrain situé 7 rue du Coteau cadastré AA 290 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son Droit de Préemption Urbain sur la parcelle référencée section AA 290, située 7, rue du Coteau à Brie.

Amendes de police - Répartition 2013 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 5.350 € au titre des recettes des amendes de police- Répartition 2013 et s'engage à faire exécuter les travaux d'aménagements de sécurité rue du Stade et route de Janzé (ralentisseurs).

Coteau Sud 3 : Etude détaillée Eclairage public : Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte l'étude chiffrée du Syndicat Départemental d'Electricité et autorise M. le Maire à signer la convention de mandat pour la réalisation des travaux de l'éclairage public et tout document se rapportant à cette affaire.

Modification du tableau des effectifs - Poste Sylvie BLANDIOT : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer le poste d'Adjoint Technique de 2e classe à temps complet et adopte le nouveau tableau des effectifs.

Salle Multifonction : avenants : Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la SADIV, mandataire du Maître d'Ouvrage à

signer l'avenant n°6 au marché de travaux du lot n°8 Menuiseries Intérieures Entreprise PELÉ et tout document se référant à cette affaire et à notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée. Autorise la SADIV à signer l'avenant n°6 au marché de travaux du lot n°6 Etanchéité Entreprise DUVAL et tout document se référant à cette affaire et à notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée ainsi qu'à signer l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°12 Chauffage Entreprise CSA et tout document se référant à cette affaire et à notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée.

SM° : acquisition mobilier et matériel : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis d'Euronics pour un montant de 479,00 € TTC, pour l'acquisition d'une machine à laver. D'acquérir 2 armoires à clefs de Vicking pour un montant de 218,16 € TTC, de voter une enveloppe de 3.500,00 € HT pour l'acquisition d'armoire à vaisselle. Le Maire et les Adjoints auront la charge de choisir la meilleure offre suite à la réception des différents devis et décide de voter une enveloppe de 800,00 € HT pour l'acquisition de tapis de sport, une enveloppe de 1.500,00 € TTC pour l'acquisition de la signalétique intérieure, une enveloppe de 4.000,00 € HT pour l'acquisition de la vaisselle pour la salle multifonction.

TAPS : devis logiciel et matériel : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis de Berger-Levrault pour un montant de 2.494,80 € TTC et de retenir le devis de la librairie «Au détour d'une page» pour un montant de 182,54 € TTC.

10- Rétrocession à titre gratuit des espaces verts des 4 lots des consorts Renaudin à la commune de Brie (espaces verts : AA n° 291- 245 m²)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la rétrocession à la commune à titre gratuit de la parcelle AA n° 291 et autorise M. le Maire à signer l'acte de rétrocession à titre gratuit des parties communes du lotissement privé à la commune de BRIE. Les frais de notaire et les annexes seront à la charge de la commune. Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal à l'article 2111.

11- Désignation d'un élu municipal à la Commission d'évaluation des charges : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de désigner M. Patrick ROBERT à la Commission d'évaluation des charges.

12- Complément demande de subventions associations : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer à l'association Espace Jeux Graines d'Eveil une subvention de 400,00 € et accorde une subvention d'un montant de 270,60 € à l'association Brie de France.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 08/09/2014 :

1- SIEFT : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport qui sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture.

2- SMICTOM : Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport qui sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture.

3- SIEB Seiche : convention lutte ragondins

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les modalités techniques et financières de la convention telle que présentée (300,00 € pour Brie) et autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention telle qu'elle demeurera annexée à la délibération et précise que l'effort demandé aux petites communes parait démesuré par rapport aux plus grandes communes.

4- TAPS : convention définissant les modalités d'intervention du Hangart dans le cadre des TAPS.

Le Conseil Municipal (Vote : 14 votants, 12 voix pour, 2 abstentions) autorise M. le Maire à signer la convention avec la CCPRF définissant les modalités d'intervention du Hangart dans le cadre des TAPS ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

5- Prescription de la révision d'un plan local d'urbanisme - Consultation de Bureaux d'études

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le principe de la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme, donne tous pouvoirs à M. le Maire et à la commission d'urbanisme pour procéder à la sélection d'un bureau d'étude qui mènera à bien cette mission et validera cette sélection au cours d'une prochaine séance du conseil municipal.

6- DIA concernant un terrain situé à «La Moustière» cadastré ZI 269

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas faire valoir son Droit de Préemption Urbain sur la parcelle référencée section ZI 269, située au lieu-dit «La Moustière» à Brie.

7- Ralentisseurs bourg : examen des devis

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis de PIGEON TP pour un montant de 16.640,00 € HT et autorise M. le Maire à signer ce devis ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

8- L'Abri de l'Ise : tarif pour association extérieure

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide, A TITRE EXPERIMENTAL, d'autoriser la location de la salle à des associations extérieures de Brie, sous réserves des vérifications des points suivants :

- Compatibilité avec les demandes des associations Briennes
- Nombre d'adhérents Briens significatifs
- Compatibilité avec espaces de stockage et de rangement

Et fixe, A TITRE EXPERIMENTAL, le tarif de la location pour les associations extérieures à 800,00 € pour les 30 séances (saison 2014/2015, hors vacances scolaires)

9- CLSH : conventions de mise à disposition de locaux et de personnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer ces deux conventions ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13/10/2014 :

1- Ralentisseurs RD 48 : avenant au contrat : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter une enveloppe de 520.00 € TTC pour la réalisation de bordures supplémentaires au ralentisseur rue d'Anjou.
2- ZAC : choix du nom de la ZAC : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de nommer la ZAC «ZAC de La Moustière»
3- ZAC : création d'un budget : Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget annexe de la ZAC qui s'équilibre comme suit : 28.000,00 € en section de fonctionnement et 28.000,00 € en section d'investissement
4- Salle Multifonction : pénalités entreprises : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'appliquer les pénalités aux entreprises suivantes, suite à de nombreuses absences aux réunions de chantier, impliquant du retard dans l'avancement des travaux : L'entreprise PIGEON : 300 € - L'entreprise MARTIN : 320 € - L'entreprise DUVAL Etanchéité : 120 € - L'entreprise SER AL FER : 180 € - L'entreprise PELE : 160 € - L'entreprise DALLEMAGNE : 400 € - L'entreprise CSA : 180 € - L'entreprise MARIOTTE : 120 €.
5- Acquisition de matériel : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter une enveloppe de 1.150,00 € TTC pour l'acquisition de tapis de gym, de raquettes de tennis de table et de balles, ainsi qu'une enveloppe de 250,00 € TTC pour l'acquisition d'une imprimante.
6- Modification de la composition de la commission urbanisme : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'intégrer M. Patrick ROBERT dans la commission urbanisme.
7- Familles Rurales 35 : budget ALSH et TAP : Le Conseil Municipal, (Vote : 14 pour et 1 abstention) accepte la participation de 4.126,86 € de la commune pour le budget TAPS / garderie municipale pour la période de septembre à décembre 2014, accepte la participation de la commune au fonctionnement de 8.001,62 € pour la période de septembre à décembre 2014, accepte la participation de la commune au soutien fédéral de 3.419,84 €, accepte la participation de 80.001,62 € de la commune pour le budget CLSH pour la période de septembre à décembre 2014. (Vote : 15 pour), la participation de la commune au soutien fédéral de 3.419,84 € pour la période de septembre à décembre 2014. (Vote : 15 pour) et dit que la participation de la commune au soutien fédéral devra être moindre pour les prochains trimestres.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 03/11/2014 :

1- Création d'une régie spectacle : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer une régie spectacle pour la soirée « Cabaret » selon certaines dispositions et sur avis de M^{me} RAVARD, Receveur Principal.
2- Tarifs municipaux 2015 : Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les tarifs municipaux proposés ci-dessus qui seront applicables à compter du 1er janvier 2015.
3- Rapport CCPRF 2013 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité a pris acte du rapport qui sera mis à disposition du public en Mairie.
4- Rapport SPANC 2013 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2013.
5- Rapport SDE : Le Conseil Municipal, à l'unanimité a pris acte du rapport qui sera mis à disposition du public en Mairie.
6- Taxe d'aménagement 2015 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir les taux de la taxe d'aménagement tels que décidés par les délibérations du 14/11/2011 et 25/11/2013, à savoir :
7- Finances : Décision modificative du budget commune n°1 : (opération d'ordre / avances salle multifonctions/FCTVA) Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la décision modificative n°1 du Budget Commune proposée.
8- Finances : Décision modificative du budget commune n°2 (chapitre 065 / chapitre 011) : Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la décision modificative n° 2 du Budget Commune proposée.
9- Salle Multifonction : panneau affichage extérieur : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de voter une enveloppe de 2.000,00 € HT pour l'acquisition d'un panneau d'affichage extérieur sur pieds, d'une boîte à lettres, d'un cendrier, et pour la réalisation de compartiments et d'étagères dans les placards et dit que le Maire et les Adjoints auront la charge de choisir la meilleure offre suite à la réception des différents devis.
10- Salle Multifonction : devis maintenance chauffage : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis de l'entreprise MOLARD pour un montant de 2.545,70 € HT, et précise qu'il y aura la présence obligatoire d'un agent technique de la commune pendant les opérations de maintenance.
11- TAPS : fixation coût des activités : Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à poursuivre la démarche de l'application des rythmes scolaires avec 2 impératifs :
- Le coût de 1,80 € par activité à la charge des parents
- L'organisation d'une réunion publique dans les plus brefs délais
Décide de fixer le coût des Temps d'Activités Périscolaires à : F 1,80 € l'activité par enfant (une activité se déroulant chaque mardi et vendredi en période scolaire de 15h00 à 16h30).
12- Garderie Municipale : fixation coût : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer le coût de la garderie municipale à : 0,50 € par ¼ d'heure par enfant et précise que la gardereie municpale commence à compter de 16h45 et termine à 18h45, dit que tout quart d'heure commencé sera dû à partir de 16h45.
13- Saisine du syndicat d'urbanisme pour assurer la mission d'instruction des ADS : Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré pour assurer la mission d'instruction des autorisations du droit du sol (ADS) de la commune de Brie.

CCAS

Seniors en vacances

Cette année encore, les CCAS de Brie, Janzé, Amanlis, Essé, Retiers, Le Theil de Bretagne, Coësmes et Marcillé-Robert ont organisé en partenariat un séjour de villégiature **pour les personnes de plus de 60 ans ou handicapés de plus de 55 ans.**

Le CCAS de Retiers, porteur du projet a choisi Port-Manech, situé au sud du Finistère, à l'embouchure de l'Aven.

10 personnes de Brie ont pu participer à **ce voyage du 8 au 12 septembre.**

Le jour suivant l'arrivée, la journée a été consacrée à la découverte de Pont-Aven, la cité des peintres, ses galeries et ses nombreux moulins, ainsi qu'une visite guidée d'une biscuiterie. Cette journée s'est terminée par une soirée bretonne.

Le troisième jour, une visite de la pointe du Raz, la découverte de la baie des Trépassés et de la pointe du Van furent proposées aux vacanciers, suivies d'une soirée loto.

Enfin, au cours du quatrième jour, les vacanciers ont pu bénéficier d'une visite guidée du pays des Pierres Debout au Hénan, en bordure de l'Aven, suivie d'une initiation découverte des jeux bretons et d'une soirée d'au-revoir.

Pendant tout le séjour, les vacanciers bénéficiaient d'un accès libre à la piscine chauffée et aux équipements de loisirs du village.

Les participants ont été très satisfaits de ce séjour qui s'est clôturé par un pot organisé par le CCAS de Retiers. Ce dernier a également organisé le 28 novembre un déjeuner de retrouvailles et d'échanges.

Pour 2015, l'opération se renouvellera et le porteur de projet sera le CCAS du Theil de Bretagne.

Repas des aînés

« A l'initiative du CCAS, le repas traditionnel des aînés de + de 70 ans s'est déroulé **le samedi 29 novembre,** dans la salle multifonction, en présence de M. le Maire et des membres du CCAS.

Les aînés ayant quitté Brie en 2014 ont également été invités.

Ce repas était aussi ouvert, avec paiement, aux personnes ayant quitté la commune les années antérieures, mais qui y reviennent pour leurs loisirs.

Le service a été assuré par Baptiste, Clara, Clément et Teddy, par le biais du dispositif argent de poche.

Comme à l'accoutumée, ce repas a été un véritable moment de convivialité. »

Dispositif «Argent de poche»

Il est proposé aux jeunes de la commune, ayant **entre 16 et 18 ans,** de s'inscrire à la mairie s'ils sont intéressés par l'opération argent de poche.

Cette opération est reconduite d'année en année et consiste à participer à la réalisation de travaux de plantation, de peinture, de service au repas du CCAS...

Les jeunes sont encadrés par les personnels communaux ou les élus et sont rémunérés 15 € pour 3 heures de travail. Cette année, 4 jeunes ont participé au dispositif en assurant le service du repas du CCAS.

Brie de France

Week-end de Pentecôte

Cette année encore, une rencontre des Six BRIE DE FRANCE est programmée **le week-end de la Pentecôte (23-24 et 25 mai 2015)** à Brie dans l'Aisne (02) chez les Briardes et Briards.

Nous invitons les Briennes et Briens à participer à cette rencontre amicale et conviviale, dont les modalités vous seront communiquées ultérieurement.

Classes 4

Malgré une météo pluvieuse et le petit nombre de convives, la journée s'est déroulée dans une ambiance très conviviale **le dimanche 12 octobre.**

L'animateur M. Alain JAMIER «Equinoxe » nous a prouvé une fois de plus son excellence entre chaque plat et à la fin du repas, jusqu'à 20 h.

Le repas servi au restaurant «le Theillais» a ravi les convives.

Nos nonagénaires, M^me^ Thérèse FOUILLET et M. Félix GUÉNÉ, et nos «10 ans» : Manon LUCAS, Sarah MONVOISIN, Emma LEMOUX et Valentin BONNENFANT, étaient présents.

L'équipe organisatrice tient à remercier tous les participants.

En vue de la préparation de la journée des «Classes 5» une réunion est prévue **le vendredi 30 janvier à 20h30** à la salle polyvalente de Brie.

Toutes les personnes intéressées par cette journée sont invitées à venir nous rejoindre.

Temps d'activité périscolaire : TAP

Temps Activités Périscolaires

L'école de Brie a choisi de passer à **la semaine de 4,5 jours** dès la rentrée 2014 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Les cours sont dispensés, **à raison de 24 h par semaine,** dans les créneaux suivants :

- de 8h30 à 16h30 les lundis et jeudis avec devoirs le soir
- de 8h30 à 11h45 le mercredi
- de 8h30 à 15h le mardi et le vendredi, suivi des temps d'activités périscolaires (TAP).

Suite à cette décision, la municipalité a pris l'option d'organiser ces temps d'activités périscolaires.

La mise en service de la salle multifonctions début juillet a été un élément facilitateur.

Après sollicitation des parents cet été, la commune a enregistré **72 inscriptions pour le mardi et 58 inscriptions pour le vendredi.**

Après contact près de la communauté de communes, la commune de Brie a retenu l'office des sports pour 1h30 le mardi et le vendredi, et le Hangart pour 1h30 le mardi. Une convention a été signée avec l'office des sports et le Hangart.

L'animateur sportif a pris en charge **un groupe de 14 enfants le mardi sur la première période scolaire et un deuxième groupe de 14 le vendredi sur la deuxième période.**

L'animateur culturel a initié 11 enfants au cours de théâtre sur la première période et 14 enfants à la musique sur la seconde période.

La bibliothécaire a pris en charge **8 enfants de la maternelle le mardi, et 8 enfants du primaire le vendredi.**

Une convention a également été signée avec l'association familles rurales pour une activité «loisirs jeux», à laquelle ont participé les autres enfants le mardi et le vendredi.

Un directeur et 2 animateurs sont mis à disposition par l'Association, et animent des groupes d'**environ 14 enfants** répartis par tranches d'âge :

- Deux tranches d'âge : PS au CP (G1)/ CP au CM2 (G2)
- Deux ateliers sur le Groupe 1 / 1 Atelier sur le Groupe 2
- Choix des ateliers par les enfants au début de chaque TAP

Des agents communaux apportent également leur aide logistique aux équipes d'animation.

La gestion administrative est assurée par la commune.

La séance de TAP est facturée **1,80 € aux familles**.

La garderie municipale, qui suit le TAP, est assurée par l'équipe d'animation réduite, et est **facturée 0,50 € le quart d'heure de 16h45 à 18h45,** à l'identique de la garderie de l'école des autres jours.

Liste des associations briennes

Nom de l'Association	Contact	Téléphone
Les 1001 Fleurs	Jean-Paul GUICHARD, 9 Rue de Bretagne	02 99 47 18 42
A.P.E.L Ecole Privée	David FLICHY, 3 Rue du Courtil	06 82 34 63 67
O.G.E.C. Ecole Privée	Alexandra MARVIE, 28 Rue de Bretagne	02 99 47 37 60
Club de l'Amitié	André BERTHELOT, 10 Rue de Bretagne	02 99 47 02 79
Donneurs de sang	Maryline BRULE, La Sancerie	02 99 47 17 34 06 81 81 18 21
Étoile Sportive Brie	Philippe DENIS, 22 Allée de la Prairie	02 99 47 07 40
Forme et Loisirs	Ida PINAULT, Les Ruisseaux	02 99 47 06 59
Point-Virgule	Gérard RIGAUDEAU, Maubusson	02 99 47 31 42
La Saint-Hubert	Daniel HERSANT, La Bretière	06 08 37 13 56
Secours Catholique	Marie-Annick MOREL, 14 Ter Rue de Châteaugiron - JANZÉ	02 56 48 15 33
U.N.C. Anciens Combattants	Jean AUBIN, Beauchêne	02 99 47 18 89
Familles Rurales de Brie (ALSH)	Florence LE TEXIER, 2 Allée de la Prairie	02 99 47 23 41
Comité des fêtes	Jean Paul BAZIN, 5 Rue Pierre et Marie Curie	02 99 47 05 02
Briens Briennes 35	Raymond HORVAIS, Maison Neuve	02 99 47 09 43
Cultur'ailes	Christine JOUZEL, Le Pâtis de Brie - JANZE	02 99 47 21 39
Graines d'Eveil	Céline FAYE, 3 Passage Molière	02 99 47 18 28

Graines d'éveil

L'espace jeux « Graines d'éveil » a ouvert ses portes à la salle multifonction « l'Abri de l'Ise » **le 12 septembre dernier** avec 15 enfants inscrits.

Il accueille les enfants de 0-3 ans accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur parent, **les mardis et vendredis de 9h15 à 11h15.**

Différentes activités manuelles, ainsi que des chansons, histoires, ballades et découvertes sont proposées aux enfants.

En relation avec le Relais des Assistantes Maternelles de la Communauté de Commune de la Roche aux Fées, quatre cours de motricités ont été mis en place, ouverts à tous et sur inscription :

Jeudi 16 octobre 2014

Lundi 24 novembre 2014

Jeudi 18 décembre 2014

Lundi 22 décembre 2014

Pour plus de renseignements,

vous pouvez contacter :

Mme FAYE (présidente) 02 99 47 18 28

Mme PELLETIER (trésorière) 02 99 47 10 07

Mme MARIE (secrétaire) 06 98 24 90 88

La saison dernière, l'équipe senior termine 6e de son championnat.

Pour la saison 2014/2015, nous repartons avec un effectif de **40 licenciés en catégorie senior et vétéran.**

Equipe « Seniors »

Les seniors jouent en D4 et sont cette année dirigés par Sylvain Hercouet. Un bon nombre de nouveaux joueurs sont venus renforcés cette équipe conviviale. L'enjeu de cette nouvelle saison est de **monter de division.** La détermination des joueurs et de l'encadrement ira dans ce sens tout au long des matchs.

Sylvain HERCOUET

Les vétérans sont encadrés par Joseph CORNU. Ayant rencontré des problèmes d'effectif en début de saison, une entente avec l'équipe de Chanteloup a vu le jour début novembre, ce qui apporte un nouveau dynamisme.

Composition du bureau :

Président : Philippe DENIS

Vices Présidents : Joseph CORNU et Boris PERRIN

Trésorier : Etienne FOUILLET

Trésorière adjointe : Annie HAMON

Secrétaire : Christophe LUCAS

Secrétaire adjointe : Marine RAGUET

Membres du bureau : Alexia LESAGE, Christian SOUET, Jean-Marc COUROUSSE, Dominique DESILLES, Emmanuel COUROUSSE

Il est à noter l'arrivée de deux femmes au sein du bureau, Alexia LESAGE et Marine RAGUET, comme quoi la passion du foot n'est pas réservée qu'aux hommes ! Nous sommes ravis de les accueillir.

Alexia LESAGE et Marine RAGUET

Après de nombreuses années, Abel Jagault a souhaité se retirer du bureau, mais reste un fidèle supporter. Le club le mettra à l'honneur lors de **sa soirée annuelle 21 mars 2015** pour le remercier de son engagement.

Si vous êtes intéressés pour prendre une licence ou devenir arbitre officiel du club, n'hésitez à venir au stade **le dimanche après-midi ou le jeudi soir** à l'entraînement !

Les dates à retenir :

Galette des rois : **25 janvier 2015**

Repas du club : **21 mars 2015**

Tournoi du club en semi-nocturne : **2 mai 2015**

Médiathèque de Brie

Ouverture au public :

Mercredi et Jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et le samedi de 10h00 à 12h00

Contact : 02 99 47 23 42 / brie.bibliotheque@laposte.net

Tarifs des prêts :

-10 € par famille/an pour : 6 livres ou revues + 1 DVD + 2 CD audio par lecteur pour 3 semaines

-6 € par famille/an pour : 6 livres ou revues + 2 CD audio par lecteur pour 3 semaines.

Médiathèque numérique : téléchargement de vidéo en ligne gratuite : renseignement et inscription à la Médiathèque.

Animations 2014/2015 :

Accueil des classes :

La Médiathèque a un partenariat avec l'école permettant l'accueil des classes, la lecture d'histoire et les prêts de livres.

Objectifs et moyens :

- Développer le goût de la lecture
- Apprendre aux enfants le chemin de la Médiathèque et leur donner envie de revenir individuellement
- Découvrir le fonctionnement d'une Médiathèque afin de devenir autonome

Accueil des TAPS au sein de la Médiathèque : Animations et lectures...

Le Mardi et le vendredi de 15h à 16h 30.

Animations organisées par la Communauté de Communes sur le réseau des Bibliothèques «Lire au Pays de la Roche aux Fées» :

1) Bébés lecteurs : Bébés lecteurs : (de 2 mois à 2 ans)

Lire des livres avec les bébés est à la portée de tous ; c'est un plaisir dont il ne faut surtout pas se priver.

La complicité entre l'adulte et le bébé grâce au livre est un moment de partage privilégié.

Cette animation permet également à l'enfant de pouvoir manipuler un livre. Après ou pendant le récit d'une histoire, le tout-petit peut avoir envie de toucher, goûter le livre. Pour lui, découvrir le livre c'est un peu comme découvrir le monde...

Dates à retenir en 2015 :

Les mardis de 9h30 à 10h15 : Bébés lecteurs

06/01/2015 - 10/02/2015 - 03/03/2015

05/05/2015 - 02/06/2015

2) Tête dans les histoires : (de 3 ans à 6 ans)

Fanny, de l'association «Histoires de grandir», vient donner vie aux histoires devant des enfants âgés de 3 à 6 ans, dans les Médiathèques de la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées.

Dates à retenir en 2015 :

(1/2 heure d'histoires lues aux enfants)

Les samedis de 9h45 à 10h15 : Voir les dates à la Médiathèque.

Soirée Cabaret

Samedi 22 novembre, les personnes qui ont quitté leur canapé et leur télé pour assister au spectacle organisé par la Commission Culture ne l'auront pas regretté ; ce voyage à travers l'entre-deux guerres nous était proposé par deux jeunes talentueux artistes se présentant sous les noms de Siméon et Bélina.

Ils nous ont promenés dans un univers théâtral et chanté en nous faisant passer du rire aux larmes. Spectacle réaliste ponctué de textes et chansons de Mistinguett, Arletty, Rictus et bien d'autres...

C'était la première représentation d'un spectacle dans la salle de l'Abri de l'Ise et une vraie réussite que nous espérons renouveler.

Nous souhaitons encore vous apporter beaucoup de bonheur et de nombreux spectacles dans cette belle salle...

1001 fleurs

Notre traditionnelle soirée commande de fleurs et plantes potagères a eu lieu **le vendredi 28 mars 2014.** Vous avez planté des arbustes, une haie, et ne savez pas comment ni quand la tailler : à la demande, une démonstration, pourra être organisée.

Date à retenir :

Vendredi 27 mars 2015 : Soirée commandes de fleurs annuelles et plantes potagères. Bonne et heureuse année à tous.

Le président de l'association,
M. Jean-Paul GUICHARD. Tél. 02 99 47 18 42.

Gymnastique Brie

Depuis quelques semaines, la gym a repris ses cours à la toute nouvelle salle multifonction «l'Abri de l'Ise» de Brie.

Dans une ambiance sympathique, **les lundis soir à 19h15.**

Si vous aussi vous voulez reprendre une activité sportive ou continuer à entretenir votre forme, Il est possible de s'inscrire même en cours d'année.

L'activité est encadrée par Fabienne DÉSILES, avec :

1re partie : sur une musique rapide des mouvements de bases avec chorégraphie.

2e partie : exercices de raffermissement et modelage du bas du corps axé sur les fessiers et les abdominaux...

Et aussi :

- Travail cardio-vasculaire utilisant une petite marche ajustable (Step)
- Gymnastique en douceur, comprenant des assouplissements et des étirements (Stretching)

Le tarif annuel est de 68 €.

L'Association Forme et Loisirs, vous souhaite une bonne année.

Renseignements au :

02 99 47 06 59 ou à la mairie au 02 99 47 02 85

Paroisse Sainte-Anne en pays de Janzé

La paroisse est composée de treize communautés chrétiennes locales : Janzé, Brie, Amanlis, Piré, Boistrudan, Chanteloup, Crevin, Lalleu, Tresbœuf, La Couyère, Corps-Nuds, Le Petit-Fougeray, Saulnières.

Accueil :

Presbytère de Janzé (11 rue Abbé Michel Sourdin) : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 16h à 18h30. Le samedi, de 9h30 à 12h. tel : 02 99 47 05 11

La Paroisse Sainte-Anne sur internet :

Mail : paroisse.ste.anne.janze@orange.fr

Site : http://paroissesainteanne.wifeo.com

Page facebook :
https://www.facebook.com/paroissesainteanne

Des prêtres et diacres au service de la paroisse :

Curé de la paroisse : Père Franck TÉHEL

P. Louis-Emmanuel DE LA FOYE, P. Vincent MASSENGO, P. Hyacinthe DESMOTS, P. René TRONEL.

Jean-Louis SOULEZ et Alain CROCQ, diacres permanents.

Messes :

Brie, 9h30, les 1er et 3e dimanches de chaque mois. En semaine, messe chaque jeudi à 9h, à l'oratoire, en face de l'église.

Des «messes des familles» sont organisées régulièrement dans l'année : les enfants et les parents sont alors invités à se retrouver à Janzé, pour une rencontre suivie de la messe.

Mouvements d'approfondissement de la foi :

Ils sont nombreux sur la paroisse, et concernent toutes les tranches d'âge.

Enfants : catéchèse, MEJ (Mouvement Eucharistique des Jeunes)... Ils peuvent également s'engager en tant que servants d'autel.

Jeunes : aumônerie Ste Anne, Frat St Max, MEJ...

Adultes : parcours Alpha, Equipes Notre Dame, CMR, MCR...

De nombreux événements ont marqué l'année 2014 dans la paroisse :

Le P. Noël GUIBLIN a quitté la paroisse pour une nouvelle mission à Saint-Brice-en-Cogles. Le P. René LAILLÉ nous quitte également, et s'en va du côté de Redon.

Une nouvelle équipe de prêtres (les pères Franck TÉHEL, Louis-Emmanuel DE LA FOYE, et Vincent MASSENGO) réside au presbytère de Janzé pour y vivre une vie fraternelle et un partage des tâches pastorales.

Plusieurs concerts ont eu lieu, entre autres, les Petits Chanteurs à la Croix de Bois, sœur Anne-Elisabeth, qui a chanté des poèmes de Sainte-Thérèse, un concert à l'église de Piré...

Une série de conférences a été donnée, en lien avec les 50 ans du Concile Vatican II.

L'année 2015 sera une «Année de l'Espérance» dans le diocèse de Rennes et pour notre paroisse. Des rendez-vous sont déjà fixés dont les 24 heures du Pardon qui auront lieu **le samedi 21 mars,** un grand jeu scénique sur la vie de la Vierge Marie avec les jeunes de «la Frat Saint Max» **le samedi 13 juin** en l'église de Janzé, sans oublier les soirées mensuelles de louange, les rassemblements CAP et Tim pour les collégiens, et bien d'autres temps forts qui seront proposés.

Un vrai dynamisme rayonne dans toute la paroisse dont la communauté locale de Brie participe pour une part.

Composition du Conseil Municipal

Bernard JAMET
Maire - Agriculteur
58 ans
Beauchêne

Patrick ROBERT
Adjoint
Employé télécom
58 ans
Les Quatre-vents

Michelle RIET
Adjoint
Cadre adm. hospitalier
60 ans
La Féniclais

Maryvonne GUÉNÉ
Adjoint
Ass. de planification
58 ans
La Croix Blanche

Jean-Louis COUDRAY
Adjoint
Vendeur
59 ans
6, allée de la Mairie

Océane LEGAY
Etudiante
(reprise études)
36 ans
4 rue du Lomet

Jean-Jacques FOUCHER
Chef d'entreprise
51 ans
La Haute Chère

Didier GANTELET
Electricien
57 ans
Hauts Noyers

Karine BARRÉ
Chauffeur Livreur
38 ans
14, allée de la Prairie

Maryline BRULÉ
Agricultrice
50 ans
La Sancerie

Gérard RIGAUDEAU
Retraité Manip. radio.
66 ans
Maubusson

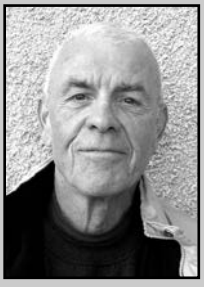

Yvon SAMSON
Retraité BTP
69 ans
La Féniclais

Bruno PELLETIER
Artisan Coiffeur
44 ans
Rue du stade

Aline PERRIN
Secrétaire
30 ans
2, rue du Raize

Michelle BORDELET
Retraitée BTP
65 ans
Allée de la Mairie